

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST – TRAVAUX DE VOIRIE - BOULEVARD CHARLES CROS - PROLONGATION DES TRAVAUX ARRETE N° 2022/150		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté municipal n°2022/045 en date du 22 février 2022 pour des travaux de voirie relatifs à la création de 2 tourne-à-gauche pour accéder au chantier « IFS Porte d'Espagne » boulevard Charles Cros à IFS ;

VU l'arrêté municipal n°2022/071 en date du 31 mars 2022 pour la prolongation des travaux jusqu'au 29 avril 2022 ;

VU l'arrêté municipal n°2022/105 en date du 10 mai 2022 pour la prolongation des travaux jusqu'à fin juin 2022 ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 23 juin 2022 de la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST pour une nouvelle demande de prolongation de la durée de réalisation des travaux ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : Les travaux relatifs à la création de 2 tourne-à-gauche pour accéder au chantier « IFS Porte d'Espagne » boulevard Charles Cros à IFS initialement prévus le 14 mars 2022 pour une durée de 21 jours, prolongés jusqu'à fin juin 2022 sont de nouveau prolongés jusqu'à fin juillet 2022 pour permettre la réalisation du marquage aux abords du chantier.

Article 2 : Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la circulation sera rétrécie et le stationnement sera interdit.

Article 3 : La société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, la société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale ;
- La société EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST ;
- KEOLIS ;
- Caen la mer – service de collecte des déchets ;
- Le SDIS.

Fait à IFS, le 27 juin 2022

Le Maire,
Michel PATARD-LEGENDRE

